

Adresse des administrateurs du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui jurent de poursuivre les tyrans jusqu'à extinction, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui jurent de poursuivre les tyrans jusqu'à extinction, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 170-171;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22768_t1_0170_0000_12

Fichier pdf généré le 09/07/2021

faction Robespierre. Vous avez atterré tous les ennemis de l'Etat; vous leur avez prouvé que la souveraineté n'étoit pas dans les mains de ces hypocrites, ni dans celles d'un, ou de deux comités, mais bien qu'elle résidoit dans la représentation nationale. Vous avez fait votre devoir; continués, et comptés sur tous nos moyens de défense, et que, lorsqu'il en sera besoin, nos corps vous serviront de remparts. Pulvérisés tous les monstres qui tenteroient de nous donner des fers; purgés le sol de la liberté de tous les traîtres, de tous les factieux; que la postérité apprenne que le vaisseau de l'Etat, lancé sur la mer orageuse des révolutions, a été conduit au port, à travers mille et mille tempêtes, par la Convention nationale de France, qui n'a pas eu d'autre boussole que la vertu et le génie de la liberté. Vive la République.

LE ROUX (*présid.*), JANSON (*secrét.*).

109

La municipalité de Tonnerre, département de l'Yonne, adresse à la Convention nationale extrait du procès-verbal de la fête qui s'est célébrée dans cette commune, le 16 de ce mois, en réjouissance des prises de Tournay, Ostende, et autres victoires remportées par les troupes de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

110

Vous triomphez encore une fois, disent les citoyens composant le conseil général de la commune de Saumur, département de Mayenne-et-Loire, et la liberté du peuple français n'en devient que plus assurée sur la base inébranlable que vous lui avez donnée. Continuez la glorieuse carrière que vous avez entamée, et nous jurons de mourir à nos postes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saumur, 14 therm. II] (3)

Sages législateurs,

Vous triomphez encore une fois, et la liberté du peuple français n'en devient que plus assurée sur la base inébranlable que vous lui avez donnée. En vain les traîtres, les ambitieux, les sup[p]ôts des tyrans coalisés se couvrent du masque du patriotisme et ourdissent dans les

ténèbres leurs perfides complots. Votre énergique surveillance et la sagesse de vos résolutions déjoueront toujours leurs projets insensés.

Continuez, dignes représentans, votre glorieuse et pénible carrière. Le conseil de cette commune, toujours fidèle à la République, et à ses sermens de vivre libre ou mourir, toujours soumis aux loix, renouvelle sa ferme résolution de coopérer avec vous à l'annéantissement des tyrans, et de mourir à son poste.

GAUTIER (*subst^e de l'agent nat.*), HERVÉ (*notable*), CHARTEAU (*notable*), CAILLEAUX (*off. mun.*), VACHON l'aîné (*off. mun.*), IDRAC (*notable*), BIDARE l'aîné (*off. mun.*), GIGAULT (*off. mun.*), MARIER (*off. mun.*), RATHOUX (*notable*), CARREAU (*off. mun.*), OLLIVIER fils (*off. mun.*) [et une signature illisible].

111

Les administrateurs du district de Bapaume, département du Pas-de-Calais, en félicitant la Convention nationale sur son énergie et son courage, jurent anathème aux tyrans, et promettent de les poursuivre jusqu'à extinction.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

[Bapaume, 14 therm. II] (2)

Citoyens représentans

De quel poids immense l'âme des patriotes se sent délivrée ! La liberté n'est plus une chimère dorée qui n'existait que dans nos annales révolutionnaires, mais que l'on avoit bannie de notre être pensant. Citoyens, le tiran n'est plus. Cet homme si fameux dans nos fastes par son audace n'avoit pas le génie révolutionnaire de la vertu, mais celui de l'ambition. Il était l'ennemi juré des rois par le seul orgueil de les écraser et de régner sans sceptre, sans couronnes, plus impérieusement qu'un tiran couronné. Cet homme n'avoit tant contribué à faire la révolution que pour la rendre son patrimoine : Il ne combattait pour la démocratie que pour régner sur elle. Il n'affectait tant d'austérité dans ses principes moraux, que pour identifier sa propre domination avec l'influence de la vertu : Ce tiran de l'opinion, qu'il vouloit conduire à la lisière, ce dominateur de la pensée qu'il prétendoit, comme les prêtres, soumettre aveuglément à la sienne, n'est plus.

Robespierre le tiran a été supplicié; et c'est sur son tombeau que nous jurons anathème contre ces individus qui ne font de leur civisme que la base d'un trône qu'ils érigent à leur orgueil, qui n'approchent leurs mains liberticides de la massue révolutionnaire que pour en

(1) P.-V., XLIII, 40. Mentionné par Bⁱⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) P.-V., XLIII, 40. Mentionné par Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n° 679; J. Sablier, n° 1 479; J. Mont., n° 97.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 55.

(1) P.-V., XLIII, 40. Mentionné par Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n° 679; J. Sablier, n° 1 479.

(2) C 312, pl. 1 242, p. 54.

effrayer le patriotisme. C'est sur le tombeau de ce tiran que nous avouons que, dans ce département, qui, par son énergie, avoit mérité le titre de la Montagne du Nord, nous avons ressenti les effets d'une influence oppressive.

Mais, deffenseurs inébranlables de la liberté, recevez le serment que nous faisons de poursuivre à outrance l'audacieux qui voudrait comprimer désormais les sentimens d'une âme libre. Continuez à sévir contre tous les agens de l'oppression, et croyez que nous resterons toujours unis à cette assemblée rendue célèbre par les luttes qu'elle a soutenues victorieusement contre tous les genres de tyrannie qui se sont ligués pour l'annéantir.

Unité de la République, anathème à tous ceux qui veulent dépasser le niveau de l'égalité, voilà le serment que notre cœur a fait depuis longtems et qu'il réitère aujourd'hui.

P.C.C. BARBE, BAUDOUIN.

112

La société populaire de Lille, département du Nord, félicite la Convention nationale sur la conduite qu'elle a tenue dans la mémorable journée du 9 au 10. Elle dit : vous êtes dignes du peuple que vous représentez, et nous vous déclarons que vous avez fait votre devoir.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

[*Séance du 13 therm. II*] (2)

Il est donc déjoué l'affreux projet de l'infâme triumvirat; de ces traîtres qui, sous le masque hypocrite d'un patriotisme à toute épreuve, forgeaient dans l'ombre des fers pour leur patrie; les monstres ignoraient-ils que ce sont encore les hommes du 14 Juillet, du 10 Août et du 31 May qui entouraient la Convention nationale ?

Ignoraient-ils que nous avons juré de mourir libres, et que le peuple debout anéantira tous ceux qui voudraient attenter à son pouvoir souverain ?

Depuis longtems, citoyens représentans, nos âmes étaient profondément blessées de voir la justice nationale paralysée par l'influence d'un seul homme; nous savions que la voix du peuple lillois ne parvenoit plus jusqu'à vous; mais, sûrs de nos consciences, nous attendions sans inquiétude, et avec la fierté d'un peuple républicain, que de nouveaux forfaits portassent à l'échaffaud le dictateur et ses complices.

Enfin le peuple les a écrasés de sa puissance, et il ne reste d'eux que leur affreuse mémoire et le pénible souvenir des maux qu'ils nous ont causés.

Non, représentans, non, cinq années de travaux et de peines ne seront point perdus;

nous aurons la liberté; et, si quelque Catilina nouveau vouloit rétablir le trône que nous avons abattu, qu'il apprenne que chacun de nous se disputerait l'honneur de lui percer le sein; que nous ne voulons et ne reconnoissons d'autre souveraineté que celle du peuple; que nous tenons à la Convention nationale par la reconnoissance et la confiance la plus absolue; que nous sommes tous prêts à mourir pour la défendre; que ses ennemis sont ceux de la patrie et les nôtres, et que, tôt ou tard, notre vengeance les attend.

Nous vous l'avons déjà dit dans d'autres tems : c'est avec indignation que nous voyons quelques nobles, quelques prêtres, et quelques étrangers privilégiés occuper des fonctions publiques.

C'est sur ces hommes douteux et perfides que le nouveau Cromwel avoit fondé ses espérances; et ce sont eux qui sont les auteurs ou les agens de toutes les factions.

Citoyens représentans, nous vous demandons que tous ces hommes dangereux pour la liberté soient privés des fonctions qu'ils occupent.

Il nous reste à vous féliciter sur la conduite que vous avez tenue dans ce jour, qui sera à jamais mémorable, dans les annales de la République : C'est votre sage énergie qui a déconcerté les complots de ces nouveaux tirans; Vous êtes digne[s] du peuple que vous représentez, et nous vous déclarons que vous avez fait votre devoir.

Vive la République.

DUHEM (*secrét.*), LESAGE (*secrét.*), DUFOUR (*secrét.*), WACRENIER aîné (*présid.*).

113

La société populaire de la commune d'Argenton, département de l'Indre, félicite la Convention nationale de ses éclatans triomphes, et jure à tous les despotes et à leurs vils agens une haine implacable.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Argenton, 14 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Parmi les adresses de félicitations qui vous parviendront, de toutes les parties de cette vaste République, sur le complot détestable dont vous venez de couper la trame, vous n'en recevrez aucune qui l'emporte sur celle-ci, en sentiments d'admiration, de reconnoissance et d'amour.

La société populaire d'Argenton a frémé jusqu'au fond de l'âme des dangers que vous avez courrus pour sauver la chose publique; il n'en est point qu'elle n'affrontât pour deffendre

(1) P.-V., XLIII, 40. Mentionné par J. Sablier, n^o 1 479.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 27; B^{III}, 23 therm. (1^{er} suppl¹).

(1) P.-V., XLIII, 41. Mentionné par B^{III}, 26 therm. (2^e suppl¹).

(2) C 315, pl. 1 260, p. 26.